

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 81
- présents titulaires : 51
- présent suppléant : 2
- procurations : 7
- abstentions : 0
- votants : 59

DÉLIBÉRATION n° 2019/080

L'an deux mille dix-neuf et le 02 juillet 2019 à 18h30 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 24 juin 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESCALA, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Michel SICARD, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE

Présents suppléants : Florent LAY (remplace Elisa PANOFRE), André NOGUES (remplace François DABEZIES)

Titulaires ayant donné procuration : Jean Marc BEGUE à Jean-Marie VIGNES, Alain DUCASSE à Jean BRILLOUET, Jacques LAUREYS à André RECURT, Nicole MARQUIE à Gisèle ROUILLON, Jean-Pierre CABOS à Pierre DUMAINE, Jean-Louis VIAU à Loïg LE RUN, Suzanne SIMOÏS à Joëlle ABADIE,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Noël ABADIE, Pierre DUCAY, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, André QUINON, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle PEYRO, Zoulikha CHEBBAH, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Aimé COURTADE, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

Objet : Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent de service polyvalent à la commune de Bourg de Bigorre

Suite à la création d'un emploi d'agent de service polyvalent au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2019, Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer une convention avec la commune de Bourg de Bigorre pour la mise à disposition de l'agent qui sera recruté.

Cet agent, qui assumera notamment l'ensemble des activités liées à l'entretien des locaux et aux différents temps de la vie scolaire, sera mis à disposition auprès de la commune à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an renouvelable.

La commune remboursera à la CCPL sur la base d'un titre de recettes trimestriel les frais liés à cette mise à disposition.

Madame Régine SARRAT ne participe pas au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- de signer une convention de mise à disposition d'un agent de service polyvalent avec la commune de Bourg de Bigorre à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an renouvelable suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le 16 JUIL. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190702-2019-080-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019